

**Synthèse des
observations et
participations du
public**

**Procédure de participation du public
par voie électronique sur le projet de
création de la ZAC Cordon Vieux-Saint-
Ouen**

NPNRU de Saint-Ouen-sur-Seine (93)

MAITRE D'OUVRAGE



EPT Plaine Commune

SOMMAIRE

1 - Présentation et déroulement de la PPVE	3
1.1 Rappel de la procédure de participation du public et de son insertion dans la procédure d'autorisation :	3
1.2 Cadre réglementaire de la procédure	3
1.3 Déroulement de la PPVE.....	3
2 - Synthèse des observations recueillies et des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage	7
2.1 Synthèse des observations recueillies.....	7
2.2 Réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.....	7
3 - Modalités de mise à disposition de la synthèse de la PPVE.....	10
4 - Conclusion	11
ANNEXES	11

1 PRESENTATION ET DEROULEMENT DE LA PPVE

1.1 Rappel de la procédure de participation du public et de son insertion dans la procédure d'autorisation :

La **procédure de participation du public par voie électronique** est notamment régie par les articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'environnement. Ces textes se réfèrent également aux trois derniers alinéas du II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, aux articles L. 123-19-3 à L. 123-19-5, L. 123-12 et D. 123-46-2 du Code de l'environnement.

Selon l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, la PPVE est notamment applicable « Aux **projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique** en application du 1° du I de l'article L. 123-2, s'ils ne sont pas soumis à la consultation du public prévue à l'article L. 181-10-1 ; », **sont notamment concernés : les projets de zone d'aménagement concerté.**

Sont soumis à évaluation environnementale de manière systématique ou après un examen au cas par cas, les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans l'annexe de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, en fonction des critères et seuils précisés dans celle-ci.

Conformément à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, dans sa rédaction applicable au moment de sa création, la ZAC Cordon / Vieux-Saint-Ouen a fait l'objet d'une évaluation environnementale de manière systématique auprès de l'Autorité environnementale, au titre de la rubrique 39 b) « Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m². » (rubrique 39).

En l'espèce, le terrain d'assiette du projet est supérieur à 10 ha. **Il a donc été soumis à évaluation environnementale de manière systématique.**

1.2 Cadre réglementaire de la procédure

La procédure de PPVE s'est déroulée de la manière suivante :

1. Délibération n°CT-26/4526 du 17 février 2026 par laquelle le Conseil de Territoire a ouvert une procédure de participation du public par voie électronique. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement.
2. Participation du public par voie électronique du 13 avril 2026 à 9 heures au 15 mai 2026 à 17 heures inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

1.3 Déroulement de la PPVE

Publicité :

La procédure a été ouverte par la délibération n°CT-26/4526 de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune du 17 février 2026.

Le public a été informé au moins 15 jours avant le début de la consultation via les canaux suivants :

- **Publication en ligne :**

- Sur le site de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine (<https://www.saint-ouen.fr/>) à compter du 24 mars 2026.
- Sur le site de l'EPT Plaine Commune (<https://plainecommune.fr/>) à compter du 24 mars 2026.

➤ Dans les journaux :

- Le Grand Parisien / numéro du mardi 24 mars 2026

Le Grand Parisien
Mardi 24 mars 2026

JUDICIAIRES ET LEGALES

ANNONCES 93 VII

Avis divers

publilégal
10 rue Lagrange - 75005 Paris
Tél : 01 42 86 03 43 | www.publilegal.fr

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)
PLAINE COMMUNE**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Approbation du dossier de création de la ZAC Cordon /
Vieux-Saint-Ouen à Saint-Ouen-sur-Seine**

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune, 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX organise une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), préalable à l'approbation du dossier de création de la ZAC Cordon / Vieux-Saint-Ouen. Cette procédure de participation est organisée en raison de la réalisation de l'évaluation environnementale du projet qui figure dans ce dossier, et qui aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

Du lundi 13/04/2026 à 9h au vendredi 15/05/2026 à 17h.

Le dossier permettant la participation du public, notamment composé de l'étude d'impact réalisée, de l'avis de la MRAE sur cette évaluation et du mémoire en réponse à cet avis, sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet dédié, à l'adresse susvisée. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des tablettes numériques seront mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre dématérialisés, aux accueils du siège de Plaine Commune et au Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine aux adresses, jours et heures d'ouvertures suivants :

- Siège de Plaine Commune :
Adresse : 21 avenue Jules Rimet, 93120 Saint-Denis

Constitution de société

SAS NOT ATLANTIQUE
NOTAIRES ASSOCIÉS
À ROYAN (CHARENTE-MARITIME)
BOULEVARD DE CORQUOIAN

SAS NOT ATLANTIQUE
Société Ode Immobilier
24 rue du Bailly 93210 SAINT-DENIS
93700 euros

AVIS DE CONSTITUTION
L'acte de constitution a été reçu par Maître Fabrice FERREAU-BILLARD, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NOT ATLANTIQUE NOTAIRES ASSOCIÉS », dont le siège est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 123 boulevard André Sautel, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT-MARTIN-DE-RE, le 4 mars 2026, et a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnellement, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'actif passif, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et tout, par

ticulièrement en ce qui concerne la propriété plus amplement désignée ci-après sous le nom de SAINT-DENIS (93210), 24 rue du Bailly. La dénomination sociale est : SAS 24 B Bailly. Le siège social est fixé à : SAINT-DENIS (93210), 24 rue du Bailly. La société est constituée pour une durée de 99 ans. Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT SEPT MILLE EUROS (507 000,00 EUR). Les apports sont en nature. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires (associé ou non), sont soumises à l'agrément unanime préalable de tous les associés, et du ou des cessionnaires s'ils ne sont pas associés. Les gérants de la société sont : Monsieur Jean-Jacques CLEMENT et Madame Valérie FREMONT épouse CLEMENT demeurant à SAINT-DENIS (93210) 24 rue du Bailly. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY (93000). Pour avis. Le notaire

Par ASPP en date du 19-03-2026, il a été constitué une SASU dénommée :

ANCONSEILS

Siège social : 8 Rue Charles Pliard 93160 NOISY-LE GRAND. Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 20 000 euros, domiciliée à Saint-Ouen - 5, Rue de Copenhague - 93290 Tremblay en France, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 497 665 091. Résultat que les associés, après

commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son développement. Président : M. DUBI-KUODI Kanon demeurant 8 Rue Charles Pliard 93160 NOISY-LE GRAND. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Divers société

CERFRANCE
RUE DE LA REPUBLIQUE - NOISY-LE GRAND

Le Parisien
Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien

Rendez-vous sur
leparisien-annonces-legales.fr

- Les Echos / numéro 324 du mardi 24 mars 2026



Le Royaume-Uni au cœur des tensions sur les taux

La guerre en Iran a fait grimper le Gilt à 10 ans à 5,1 %, un plus haut depuis la grande crise de 2008. Alors que le calme était revenu sur la dette britannique, le Royaume-Uni est propulsé au cœur des inquiétudes des marchés.

Nicolas Madeline
— Correspondant à Londres

Courtesy: Banque de France sur la dette

d'autres. Simon French, économiste chez PwC, estime que l'écart de taux de la dette britannique est le résultat de la hausse des taux de la dette britannique. Les investisseurs étrangers ont peur de la dette britannique, ce qui a entraîné une hausse des rendements de la dette britannique. Les investisseurs étrangers ont peur de la dette britannique, ce qui a entraîné une hausse des rendements de la dette britannique.

Le Royaume-Uni a déjà plus de 100 milliards de livres d'inflation sur sa dette chaque année, soit plus de 10 % du budget. Une somme énorme alors qu'il faudrait baisser les dépenses de défense.

Ces dernières semaines, la situation se stabilise enfin sur le front des taux d'intérêt, après le projet de budget de novembre. Mais cela

reste très dépendant des prix mondiaux des hydrocarbures. L'inflation britannique s'est établie à un niveau de 3,4 % depuis 2020, soit l'économie.

Il semble également que la dette britannique soit devenue dans une proportion importante par des investisseurs institutionnels comme les hedge funds, lesquels ont dû dénouer rapidement des paris antérieurs de baisse des taux en prévision des mouvements techniques des derniers jours. Toute la ques-

des hydrocarbures et d'autres matières premières stratégiques. Ensuite, les banques centrales ont changé de ton, laissant entrevoir des politiques monétaires moins accommodantes que prévu. Ils pouvaient difficilement faire autrement vu la flambée des cours du pétrole et du gaz. Mais ce changement a

et donc plusieurs autres de la dette. La hausse de 1 % du taux d'intérêt a dû être compensée par la baisse de la dette de 3 milliards de livres. En fin de compte, il y a eu un gain net de 20 milliards de livres cinq ans. Les tensions financières actuelles rappellent à quel point il est urgent de réexaminer les comptes publics.

annonces judiciaires et légales

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)
PLAINE COMMUNE**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Approbation du dossier de création de la ZAC Cordon /
Vieux-Saint-Ouen à Saint-Ouen-sur-Seine**

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune, 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX organise une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), préalable à l'approbation du dossier de création de la ZAC Cordon / Vieux-Saint-Ouen. Cette procédure de participation est organisée en raison de la réalisation de l'évaluation environnementale du projet qui figure dans ce dossier, et qui aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

Du lundi 13/04/2026 à 9h au vendredi 15/05/2026 à 17h.

Le dossier permettant la participation du public, notamment composé de l'étude d'impact réalisée, de l'avis de la MRAE sur cette évaluation et du mémoire en réponse à cet avis, sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet dédié, à l'adresse susvisée. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des tablettes numériques seront mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre dématérialisés, aux accueils du siège de Plaine Commune et au Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine aux adresses, jours et heures d'ouvertures suivants :

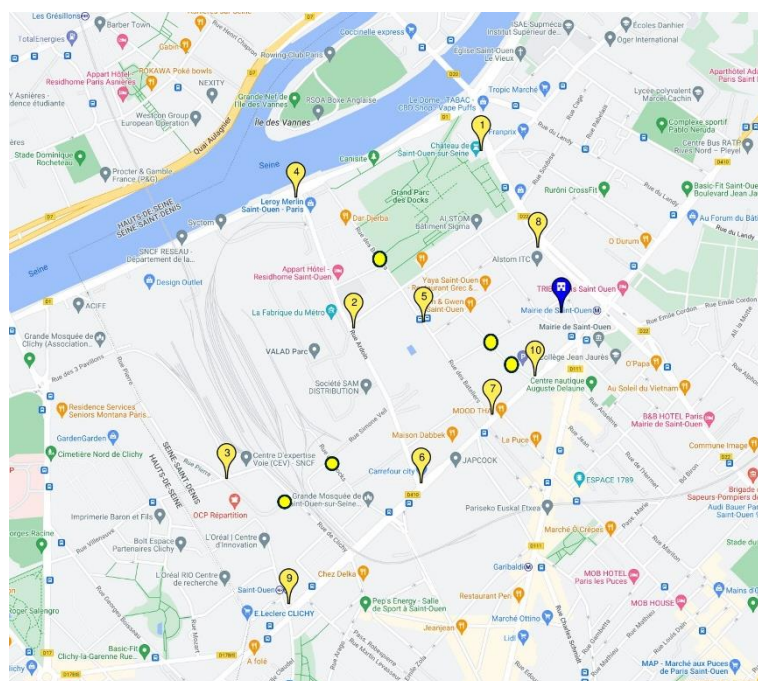
- Siège de Plaine Commune :
Adresse : 21 avenue Jules Rimet, 93120 Saint-Denis

- Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :
Adresse : 5, rue de Copenhague, 93290 Tremblay-en-France

À compter du 13/04/2026, la participation du public par voie électronique, des observations et propositions du public pourront être déposées, et ces observations ou questions sur le projet pourront être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>

➤ Aux 15 points d'affichage suivants le 25 mars 2026 :



Exemples de point d'affichages

➤ Sur le site internet dédié à la procédure, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>.

CRÉATION DE LA ZAC CORDON / VIEUX-SAINT-OUEN À SAINT-OUEN-SUR-SEINE

OUVERT LE 13/04/2026 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 15/05/2026 À 17 HEURES



© Séquano – F. Badaire et T. Guyenet

La ZAC des quartiers du Vieux-Saint-Ouen et de Cordon La Motte Taupin vise à rénover et réaménager des quartiers d'habitat social denses de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, actuellement enclavés, afin de mieux les intégrer à leur environnement urbain.

Cette intégration se traduit notamment, dans le quartier de Cordon La Motte Taupin, par une ouverture vers le centre-ville en pleine mutation et vers le futur équipement de la patinoire, et dans le quartier du Vieux-Saint-Ouen, par une ouverture vers la Seine afin de renforcer le lien avec le fleuve.

Le projet ambitionne de renforcer l'attractivité des quartiers, comme condition d'une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, vecteur de tranquillité résidentielle.

Cela passe par une refonte de l'organisation de leur composition urbaine et des interventions fortes sur le logement (pour en améliorer la diversité et le confort), le commerce et les équipements.

La lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement l'engagement de la transition écologique des deux quartiers sont au cœur de la stratégie développée.

Les objectifs principaux du projet ont été définis par les collectivités pour répondre aux enjeux identifiés et sont communs aux deux quartiers :

- Viser l'amélioration des performances thermiques et énergétiques en prévoyant notamment la réhabilitation du patrimoine des bailleurs sociaux et le développement des mobilités douces :

Consultation du dossier, accès aux documents :

L'ensemble du dossier de PPVE et le registre dématérialisé ont été mis à disposition du public durant 32 jours consécutifs, du 13 avril 2026 à 9 heures au 15 mai 2026 à 17 heures inclus, selon les modalités définies par la Délibération n°CT-26/4526 du Conseil de Territoire.

Le dossier était consultable pendant toute la durée de la participation par voie électronique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>

Les observations et propositions du public ont pu être déposées par voie électronique pendant toute la durée de la procédure, via le registre numérique à cette même adresse.

Toute demande d'information complémentaire, question, observation et proposition pouvait être adressée à l'adresse email suivante :

creation-zac-vieuxstouen-cordon@mail.registre-numerique.fr

De plus, deux tablettes numériques ont été mises à disposition du public, durant toute la durée de la PPVE aux jours d'ouverture et horaires suivants :

- A l'accueil du siège de Plaine Commune (21 avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis) du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- A l'accueil du Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine (6 place de la République, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, et le samedi de 8h30 à 12h.

Composition du dossier de PPVE :

La composition du dossier de PPVE, mis à la disposition du public, était la suivante :

- Le projet de création de ZAC ;
- L'évaluation environnementale du projet ;

- La demande de saisine de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement ;
- L'accusé de réception de la DRIEAT d'Île-de-France ;
- L'avis délibéré de la MRAe d'Île-de-France n°APJIF-2025-063 du 9 juillet 2025 ;
- Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage suite aux observations de l'autorité environnementale
- La mention des textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette participation s'insère dans la procédure administrative, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ;
- Les bilans de la concertation préalable ;
- La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont l'autorité compétente en matière de création de ZAC a connaissance.

2 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECCUEILLIES ET DES REPONSES APPORTEES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

2.1 Synthèse des observations recueillies

11 observations ont été formulées au total en ligne. L'ensemble des contributions est joint en annexe de la présente synthèse.

Les observations peuvent être regroupées au sein de 6 thèmes principaux :

- L'aménagement des espaces publics, et leur végétalisation ;
- Les mobilités ;
- La stratégie commerciale ;
- Les constructions neuves ;
- L'aménagement de l'îlot Langevin dans le quartier Vieux-Saint-Ouen ;
- Des remerciements et encouragements.

2.2 Réponses apportées par la maitrise d'ouvrage

L'aménagement de la rue Léonce Basset (contribution n°1) :

Au stade du projet présenté, la rue Léonce Basset n'intègre pas de végétalisation spécifique. Le Maitre d'ouvrage confirme que la végétalisation est très contrainte par de nombreux réseaux en infrastructure qui limitent les possibilités de plantation, notamment d'arbres.

Le Maitre d'Ouvrage affirme que la végétalisation de la rue Léonce Basset reste un objectif et continue d'être travaillée plus finement, avec la réalisation prochaine d'une étude pour identifier la localisation exacte des réseaux souterrains et identifier ainsi les possibilités de plantations. L'objectif étant bien de limiter les effets d'îlots de chaleur et de limiter l'aspect minéral de cet espace.

Concernant la circulation et la restructuration de la rue, le Maitre d'Ouvrage précise que des études sont toujours en cours. En lien avec le groupe scolaire, le projet prévoit, à ce stade, un apaisement du trafic grâce au passage de la rue Léonce Basset en zone 20 ou zone de rencontre. Tous les modes de déplacements sont possibles (voitures à 20 km/h en vitesse maximale, cycles et piétons) avec une priorité des piétons sur les véhicules. Dans ce scénario, les cyclistes sont bien autorisés à circuler dans les deux sens.

Les dimensions de la voie seront reprises pour laisser plus de place aux piétons et cyclistes. Le nombre de places de stationnement véhicule sera revu pour permettre ces évolutions, et des places de stationnement pour les vélos seront installées (arceaux vélos).

Le Maître d'Ouvrage rappelle que le projet recherche bien la végétalisation de la rue, la réduction du gabarit de voirie au profit des piétons, vélos et espaces végétalisés, ainsi que l'apaisement important de la circulation.

Requalification de la rue Emile Cordon (contribution n°9) :

Le réaménagement de la rue Emile Cordon est bien prévu dans le cadre du projet. A ce stade des études, le maître d'ouvrage précise que la végétalisation semble très contrainte dans cette rue par la présence de nombreux réseaux en infrastructure qui limitent les possibilités de plantation, notamment d'arbres. Ces réseaux sont en large partie situés sous le trottoir nord de la rue, côté cimetière.

Une étude sera réalisée prochainement pour identifier la localisation exacte des réseaux souterrains et identifier ainsi les possibilités de plantations. L'objectif étant bien de limiter l'aspect minéral de cette rue et de la végétaliser.

Une étude d'éclairement sera également menée pour améliorer ce point.

Requalification des espaces publics, stratégie commerciale, programmes neufs et mobilités (contribution n°2) :

1. Requalification des espaces publics

- Piétonnisation de la place d'Armes / Rue du Landy sur le barreau rue Soubise / rue Saint-Denis

L'abandon de la piétonnisation, issu des ateliers de concertation, induit effectivement le repositionnement de la halle de marché à l'alignement de la rue du Landy. Dans ce cadre, le schéma de circulation à l'échelle du quartier sera réétudié plus précisément.

- Affiner les plans prévus pour renforcer la dimension « Place de centralité » de la place d'Armes

Les plans des espaces publics seront bien affinés dans l'objectif de renforcer la centralité de la place d'Armes. L'implantation de la coque commerciale sera étudiée avec attention pour proposer un alignement cohérent avec la rue de Saint-Denis et l'aire de jeux existante.

- Assurer la continuité d'aménagement entre la rue Soubise et la rue de la Clef des Champs / le quartier des Docks

Les plans présentés dans le dossier ne proposaient pas de modifications spécifiques de la portion de la rue Soubise localisée entre la rue Léonce Basset et la rue Dhalenne. Nous vous confirmons qu'elle sera bien intégrée au réaménagement global du quartier pour assurer cette continuité.

- Clarifier les intentions d'aménagement autour de la nouvelle école Langevin après les modifications du projet par rapport au plan directeur présenté

Les modifications de projet induisent en effet un maintien de l'accès au groupe scolaire par la rue Léonce Basset. Le réaménagement de la rue prendra en compte les enjeux liés aux écoles : le projet prévoit un apaisement du trafic grâce au passage de la rue Léonce Basset en zone 20 ou zone de rencontre. Tous les modes de déplacements sont possibles (voitures à 20 km/h en vitesse maximale, cycles et piétons) avec une priorité des piétons sur les véhicules. Les dimensions de la

voie seront reprises pour laisser plus de place aux piétons et cyclistes. La végétalisation de la rue Léonce Basset continue d'être travaillée plus finement, avec la réalisation prochaine d'une étude pour identifier la localisation exacte des réseaux souterrains et identifier ainsi les possibilités de plantations.

L'aménagement de la rue Soubise entre la rue du Landy et la rue Léonce Basset sera bien traité également.

- Clarifier les intentions d'aménagement au pied de la barre Dhalenne (ancienne station-service Total)

L'aménagement de ce secteur fait toujours l'objet d'étude et de réflexions, le terrain étant très contraint (dalle avec un parking en sous-sol limitant les possibilités de végétalisation, ...).

- La modification des noms des arrêts de transports pour ancrer l'identité de quartier

Cette proposition pourra être étudiée en partenariat avec tous les acteurs concernés.

2. Stratégie commerciale

- La sécurisation des engagements à reconstruire une nouvelle halle d'architecture qualitative de l'ordre de 850 m² et le renforcement (1 soirée d'ouverture en plus des 2 matinées actuelles ?) du marché du Landy, tout en maintenant le caractère accessible et local de ce marché.

Le projet prévoit bien la reconstruction d'une halle de marché qualitative. Son dimensionnement précis et ses plages d'ouvertures seront affinés au regard des besoins et des objectifs de l'équipement.

- La sécurisation du projet de supermarché de 1000 m² dont 750 m² de surface de vente au droit de l'actuelle halle du marché et les conséquences sur le repositionnement de la crèche Rue Cage dans la même opération immobilière.

La reconfiguration des commerces autour de la place d'Armes est en cours d'étude. Pour des raisons d'accessibilité et d'attractivité, le projet de supermarché pourrait être prévu dans la future coque commerciale de la rue de Saint-Denis.

- La destruction / reconstruction des commerces du bas de la rue Saint-Denis

La stratégie commerciale sera effectivement affinée en vue de la restructuration de l'offre.

3. Programmes neufs

- Le programme au droit de l'actuelle halle de marché

Le projet permettra effectivement la transition entre l'îlot Soubise et le tissu plus faubourien de la rue Cage. Les hauteurs des bâtiments restent à définir et ne dépasseront pas R+4. Le programme prévoit 34 logements sociaux en reconstitution des logements démolis par le projet. La localisation finale de la crèche pourrait être prévue sur l'îlot Langevin, avec le groupe scolaire Langevin. Dans ce cadre, la programmation du rez-de-chaussée resterait à déterminer.

- Le programme îlot Langevin Est et constructions attenantes (hors ZAC)

Les études actuelles, en lien avec la restructuration du groupe scolaire, étudient les conditions d'évolutions de projet pour consacrer l'îlot Langevin aux équipements, agrandir l'emprise des programmes des écoles, intégrer la crèche et végétaliser au maximum.

Concernant les projets immobiliers attachés à la ZAC, ceux-ci sont bien considérés dans la réflexion d'ensemble du quartier. De la même manière, tous les équipements de proximité sont réfléchis à l'échelle du quartier dans son ensemble, en interaction avec leur environnement direct (Village des athlètes, Zac des Docks).

4. Mobilités

Les continuités cyclables sur les rues de Saint-Denis et Soubise seront travaillées au mieux malgré les contraintes techniques.

Concernant les mobilités en général, les propositions seront travaillées avec Ile-de-France Mobilités.

Commerces dans la rue Claude Monet (contribution n°10) :

Une grande partie des locaux commerciaux de la rue Emile Cordon est aujourd'hui occupée pour les besoins du chantier de réhabilitation des immeubles appartenant à Antin Résidences (immeubles du 2, 4, 6B, 6, 8 et 5, 7, 9 rue Claude Monet). A l'issue des travaux, le bailleur, en partenariat avec la Ville et l'aménageur, engagera un travail pour louer à nouveau ces locaux en vue de recréer des commerces de proximité.

L'aménagement de l'îlot Langevin dans le quartier du Vieux-Saint-Ouen (contributions n°5, 6, 7, 8, 11) :

Le maître d'ouvrage prend bonne note de l'intérêt porté sur le devenir de l'îlot Langevin. Les études actuelles, en lien avec la restructuration du groupe scolaire, ainsi que les récentes propositions telles qu'énoncées au point 3, seront poursuivies dans les phases ultérieures du projet, pour intégrer au mieux ces enjeux.

Encouragements et remerciements (contributions n°3 et 4) :

La maîtrise d'ouvrage prend bonne note de ces participations et remercie les contributeurs et contributrices.

3 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHESE DE LA PPVE

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19, III. et L. 123-19-1, II du code de l'environnement, les observations et propositions déposées par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon> ainsi que sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et sur celui de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine.

4 CONCLUSION

Les avis sont globalement favorables au projet. Le Maître d’Ouvrage prend note des recommandations et propositions formulées qui seront étudiées pour viser l’amélioration du projet, dont l’aménagement de l’îlot Langevin dans le quartier du Vieux-Saint-Ouen.

ANNEXES

TABLEAU DE SYNTHESE DES CONTRIBTIONS

PIECE JOINTE DE LA CONTRIBUTION 1

PIECE JOINTE DE LA CONTRIBUTION 2